**Image**

**DÉCLARATION LIMINAIRE DU CSA Travail Emploi**

**du 21 Septembre 2023.**

Madame la Présidente,

Le CSA Ministériel est convoqué avec l’ordre du jour suivant :

1- LDG Mobilité

2- Approbation du règlement intérieur du CSA M TE

3- Réforme statutaire du corps des contrôleurs du travail (suppression de l'examen professionnel d’accès au grade d’avancement)

4- Présentation du rapport social unique (RSU) 2021 des ministères sociaux

5- Demande d'expertise pour risque grave pris en application de l'article du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux CSA dans les administrations et les EP de l’Etat

6- Présentation du plan-cadre Diversité 2023-2025

7- Bilan du plan – cadre Egalité 2022-2024

8- Bilan pour l’année 2022 de la mise en œuvre du dispositif de signalement en application de l’arrêté du 26 mai 2021

Le CSA ministériel est convoqué aujourd’hui avec un ordre du jour pléthorique. Les documents reçus juste avant le CSA nous interroge sur la volonté du Ministère du Travail à mettre en œuvre un dialogue social de qualité.

Pour l’UNSA Itefa, de nombreux sujets viennent renforcer ce sentiment de dégradation du dialogue social :

* Les agents sont toujours en attente des tableaux d’avancement et des listes d’aptitude.
* Le Complément Indemnitaire Annuel a été versé aux agents sans information, sans notification préalable et sans consultation des CSA.
* Dans les services déconcentrés les changements d’organisation du travail ne font même plus l’objet de consultation des instances de dialogue social.
* Diminution des effectifs de contrôle de la formation professionnelle dans les DREETS : alors même que le dernier rapport de la Cour des Comptes relatif à la formation professionnelle de 2017 préconisait de renforcer les services régionaux de contrôles pour lutter plus efficacement contre la fraude, certains services ont perdu plus de 30% de leurs effectifs, des sites ne sont même plus dotés d’agents de contrôle.
* La gestion réalisée par les S.G.C. soulève le mécontentement généralisé des agents. L’exemple de **Mayotte** est emblématique sur ce point, nos collègues qui vivent déjà dans un contexte particulièrement difficile (insécurité endémique, crise de l’eau, crainte d’une pénurie alimentaire…) se voient confrontés à des difficultés liées à la gestion confiée au SGC :

. Retards fréquents dans le versement des diverses primes (indemnité de sujétion géographique),

. Absence de reversement IFSE et erreurs de montant,

. Retards considérables dans le traitement des dossiers carrière des agents (échelons, retraite, formation…)

. Absence ou retard d'arrêté d'avancement d’échelon ….

L’UNSA Itefa a déjà évoqué lors de nos deux dernières bilatérales avec le Secrétaire général des Ministères Sociaux et la DRH ce sujet. Nous espérons enfin avoir été entendus et souhaitons que des solutions soient mises en œuvre rapidement.

L’UNSA souhaite revenir sur le rapport de la mission inter-inspections concernant l'organisation et le fonctionnement des SGCD.

Celui-ci fait le constat de dysfonctionnements à tous les niveaux, conséquences d’une réforme inadaptée, mal préparée et survenue au plus mauvais moment (crise sanitaire, nouvelle réforme de l’administration territoriale de l’Etat avec la création des DDETS/PP).

Le Plan d’Action recommande par exemple, la mise en place d’une évaluation de la performance dans les SGCD à base d’indicateurs.

Pour l’UNSA, l’alimentation de ces indicateurs va inévitablement générer une augmentation de la charge de travail de reporting alors que le rapport note déjà une insuffisance des effectifs et l’épuisement des équipes dans les SGCD.

Plus grave encore, l’une des mesures du plan d’actions préconise de remettre en cause le rôle des référents de proximité en réorientant leur activité vers l’appui au pilotage.

L’UNSA dénonce cette mesure et rappelle que ce rôle de référent de proximité, est sans doute aujourd’hui, ce qui permet encore de réguler les tensions au sein des services. Réorienter leurs missions vers autre chose ne fera qu’empirer la crise des DDI et SGCD.

Ainsi, malgré un diagnostic affligeant, la mission proscrit tout retour en arrière et préconise un Plan d’Actions pour tenter d’aller encore un peu plus loin.

Pour l’UNSA cette organisation « imposée d’en haut », sans concertation et qui a démontré de tels dysfonctionnements doit-être revue avec les instances de dialogue social.

L’autre sujet de préoccupation majeure pour les agents ce sont les conséquences de l’inflation.

En cette rentrée sociale, les agents sont confrontés à l’augmentation des produits alimentaires, du carburant, de l’électricité, les taxes foncières, des loyers…

**Tout augmente sauf les salaires !**

Pour seule réponse, il a été accordé généreusement aux agents publics une augmentation de 1,5 % alors que l’inflation devrait atteindre 5,8 % cette année. La non-revalorisation des salaires à hauteur de l’inflation depuis de nombreuses années maintenant, crée pour les agents un sentiment d’appauvrissement et de déclassement.

Le gouvernement a annoncé aussi, le versement d’une « prime exceptionnelle pouvoir d’achat » pour une partie des agents, pour les autres, ce sera une perte sèche.

L’UNSA Itefa s’élève contre ce type de prime aléatoire ou de chèques divers. Les agents ne demandent pas l’aumône, ils souhaitent juste pouvoir vivre dignement de leur salaire.

Par ailleurs, l’augmentation du montant des primes n’est pas sans conséquences sur le niveau des pensions de retraite. Elle a pour effet la baisse constante du taux de remplacement et au final, une baisse généralisée des pensions de retraite des fonctionnaires.

**Devant l’absence de réponse à nos revendications d’augmentation des salaires, l’UNSA dans le cadre de l’intersyndicale, appelle à une journée de mobilisations et de manifestation le vendredi 13 octobre 2023.**

L’UNSA vous remercie de votre attention.